

Adhésion au Club Santé Seniors 2024-2025

Quand :

- À partir du 15 Août 2024
- À l'ADI du Mardi 17 Septembre 2024
- Le plus tôt possible en septembre pendant les permanences à la conciergerie le vendredi matin
- Impérativement avant fin Octobre

Comment :

- En donnant votre dossier complet à l'ADI
- En l'envoyant au trésorier (cf ci-dessous)
- En le déposant à la conciergerie pendant les heures d'ouverture ou dans la boîte à lettres du Club (à droite de la porte d'entrée au niveau du virage du plan incliné)

En résumé votre Dossier d'Inscription doit comprendre :

Votre Bulletin d'adhésion complété par :		
1 ^{er} Cas : Vous n'avez coché que des activités sans licence	2 ^e Cas : Vous avez coché des activités dans la 2 ^e colonne, peut-être dans la 1 ^{re} et aucune dans la 3 ^e	3 ^e Cas : Vous avez coché des activités dans la 3 ^e colonne et peut-être dans les autres
1 chèque de 20 € à l'ordre de « USFEN-FP-01 »	1 chèque de 49 € à l'ordre de « USFEN-FP-01 »	1 chèque de 49 € à l'ordre de « USFEN-FP-01 »
	Une demande de Licence	Une demande de Licence
		Un certificat médical ou une attestation questionnaire santé Cf Demande de Licence (en bas à droite)
Si vous ne déposez pas votre dossier à la Conciergerie, envoyez vos DOCUMENTS avec le CHÈQUE à notre trésorier : Bernard ESPINASSE 3 Rue Emile BONNET 01000 BOURG en BRESSE		

Rq 1 : Cette année, la MGEN nous a demandé (comme c'était le cas, il y a quelques années) d'encaisser sur le compte USFEN sa part, pour ensuite lui faire un chèque global de cotisation.

Rq 2 : cotisation de 20 € : 13€ part MGEN +7 € part USFEN

Rq 3 : cotisation de 49 € : 13€ part MGEN +7 € part USFEN + 29 € Licence.